

## NOTES EXPLICATIVES

### DEMANDE DE CONTESTATION D'UN PRÉAVIS DE DESTRUCTION DES PAQUETS DE TABAC SAISIS PAR L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC (SJ-1245)

Le formulaire « Demande de contestation d'un préavis de destruction des paquets de tabac saisis par l'Agence du revenu du Québec » est à l'usage de toute personne ayant été saisie de paquets de tabac et ayant reçu un préavis de destruction.

L'article 40.5 de la Loi sur l'administration fiscale (LAF) prévoit qu'un juge peut, dans certaines circonstances et sur demande de Revenu Québec, autoriser ce dernier à procéder à la destruction d'une chose saisie. Des règles particulières concernant la demande d'autorisation de destruction d'un paquet de tabac non identifié conformément à l'article 13.1 de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (LCIT) sont prévues à l'article 40.5.1 LAF. Le ministre peut alors, sans autorisation judiciaire, procéder à la destruction d'un tel paquet de tabac 30 jours après avoir signifié un préavis à cet effet aux personnes intéressées, lesquelles pourront s'y opposer par une demande faite au juge de la Cour du Québec avec un préavis de trois jours francs.

#### TYPES DE FORMULAIRES

- PDF dynamique :

Après l'avoir rempli, vous devez l'imprimer sur du papier format « lettre », soit 8,5 pouces sur 11 pouces (215,9 mm sur 279,4 mm).

- Papier :

Si vous remplissez ce formulaire à la main, veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.

#### MARCHE À SUIVRE

Une fois le formulaire rempli, il est préférable que vous conserviez une copie pour votre dossier personnel.

Le formulaire doit être assermenté, soit devant un commissaire à l'assermentation, un greffier ou toute autre personne autorisée à recevoir le serment.

Veuillez noter que vous devez signifier votre demande au poursuivant au moins trois jours francs avant la date de sa présentation au juge. La signification peut être faite par tout mode approprié qui permet de constituer une preuve de la remise du document à son destinataire (ex. : par poste recommandée ou par huissier).

#### DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL

Vous devez ensuite transmettre la demande, accompagnée des pièces justificatives et des preuves de signification, au greffe du palais de justice du district dans lequel la saisie a été effectuée. Le district se retrouve sur le préavis de destruction.

Des frais de greffe sont payables pour le dépôt de la demande. Pour plus d'information sur la [tarification](#) et obtenir les coordonnées de tous les [palais de justice](#) de la province de Québec, vous pouvez consulter le site Internet du ministère de la Justice au [www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca).

# DEMANDE DE CONTESTATION D'UN PRÉAVIS DE DESTRUCTION DES PAQUETS DE TABAC SAISIS PAR L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC

(La forme masculine désigne, lorsque le contexte l'exige, autant les femmes que les hommes)

## ► Ce qu'il faut savoir pour contester un préavis de destruction des paquets de tabac saisis par l'Agence du revenu du Québec

(Les dispositions régissant la demande de destruction d'un paquet de tabac saisi se retrouvent à l'article 40.5.1 de la loi sur l'administration fiscale (LAF)).

### QUI PEUT FAIRE CETTE DEMANDE?

Toute personne ayant fait l'objet de la saisie d'un paquet de tabac par un agent de la paix, parce que non identifié conformément à l'article 13.1 de la Loi concernant l'impôt sur le tabac et ayant reçu un préavis de destruction de ce dit paquet de tabac ou toute personne qui prétend avoir droit à cette chose.

### OÙ ADRESSER SA DEMANDE?

Au greffe de la cour du district où la saisie a eu lieu.

### QUAND DOIT-ON PRÉSENTER SA DEMANDE?

Avant le 30<sup>e</sup> jours suivant la notification ou la signification du préavis de destruction des paquets de tabac par l'Agence du Revenu du Québec.

### LA DEMANDE DE CONTESTATION DU PRÉAVIS DE DESTRUCTION VA-T-ELLE SUSPENDRE L'EXÉCUTION DU PRÉAVIS?

Oui. Le dépôt d'un avis de contestation suspendra le préavis de destruction jusqu'à ce que la contestation soit entendue devant un juge de la Cour du Québec.

### AI-JE À PAYER DES FRAIS POUR PRÉSENTER MA DEMANDE?

Oui. Des frais de greffe seront exigés pour le dépôt d'une Demande de contestation d'un préavis de destruction des paquets de tabac saisis par l'Agence du revenu du Québec. Le greffier vous informera du montant exigible.

Les frais sont payables en argent, par mandat-poste, par carte de crédit ou de débit, ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

#### LA SIGNIFICATION DE LA DEMANDE

**Vous devez signifier votre demande au poursuivant (Revenu Québec) au moins trois jours francs avant la date de sa présentation au juge.** Une fois que votre demande aura été signifiée, vous devez également la produire au greffe de la cour au moins un jour franc avant la date de sa présentation au juge du lieu où la saisie a été effectuée. *(Lorsqu'un délai est exprimé en jours francs, le jour de réception de la demande au greffe et le jour de sa présentation ne sont pas calculés.)*

La signification peut être faite par poste recommandée ou prioritaire ou par huissier en envoyant une copie de cette demande au poursuivant. Vous pouvez également remplacer cette signification en remettant vous-même (en main propre) la copie de votre demande au poursuivant qui devra vous remettre un reçu signé et daté portant la mention « *Reçu copie pour valoir signification* ».

**Voir les instructions ci-jointes pour remplir la Demande de contestation de destruction des paquets de tabac saisis par l'Agence du revenu du Québec.**

# INSTRUCTIONS



## Comment remplir cette demande

Vous devez remplir l'entête et présenter par la suite les faits. À la suite de la demande, vous devez remplir les sections « Déclaration sous serment ou affirmation solennelle » et « Préavis ».

### L'EN-TÊTE

- ▶ Indiquez le nom du district et de la localité où la demande est faite. La demande doit être présentée dans le district judiciaire où a eu lieu la saisie.
- ▶ Inscrivez le numéro de dossier, le corps policier et le numéro d'événement inscrits sur le préavis remis par l'agent de la paix.
- ▶ Inscrivez vos nom, prénom, adresse et code postal dans l'espace réservé à la partie demanderesse.

### LES FAITS *(Le numéro des notes explicatives réfère aux sections du formulaire portant le même numéro.)*

1. Inscrivez la date de la saisie mentionnée sur le préavis remis par l'agent de la paix lors de la saisie.
2. Expliquez brièvement pourquoi vous contestez la destruction des paquets de tabac saisis.

### LES CONCLUSIONS

- ▶ Indiquez l'objectif de la demande en cochant  la ou les cases appropriées.
- ▶ Signez la demande de contestation de destruction.

### LA DÉCLARATION SOUS SERMENT OU L’AFFIRMATION SOLENNELLE

Remplissez la section « Déclaration sous serment ou affirmation solennelle » et la signer devant un commissaire à l'assermentation qui pourra, au besoin, vous aider à remplir cette section.

Peuvent faire prêter serment les commissaires à l'assermentation, les greffiers d'une cour de justice et leur adjoint, les avocats, les notaires, ainsi que les juges de paix. Les maires, les greffiers et les secrétaires-trésoriers de toutes les municipalités sont habilités à recevoir les serments, mais dans les limites de leur municipalité uniquement.

### LE PRÉAVIS

Dans la section « Préavis », inscrivez le nom et l'adresse du poursuivant. Vous devez également obtenir du greffier de la cour les date, heure et numéro de salle où votre demande sera entendue et, par la suite, inscrire ces renseignements dans le préavis.

**Nous vous suggérons de consulter un avocat  
pour tout renseignement supplémentaire.**

**DEMANDE DE CONTESTATION D'UN PRÉAVIS DE DESTRUCTION  
DES PAQUETS DE TABAC SAISIS PAR L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC**

(article 40.5.1 Loi sur l'administration fiscale, RLRQ, c. A-6.002)

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

District :

Localité :

N° de dossier :

Corps policier et numéro d'événement :

Agence du revenu du Québec

contre

\_\_\_\_\_  
(nom, prénom, adresse et code postal)

**Partie demanderesse**

**Partie poursuivante**

À UN JUGE DE CETTE COUR, LA PARTIE DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :

**LES FAITS :**

1. J'ai été saisi de paquets de tabac le \_\_\_\_\_ dans le dossier mentionné ci-dessus.  
(date de la saisie)

2. J'ai pris connaissance du préavis de destruction des paquets de tabac saisis le \_\_\_\_\_.  
(date de réception du préavis de destruction)

Je conteste ce préavis de destruction.

Raisons de la contestation :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**POUR CES MOTIFS, JE DEMANDE :**

D'ACCUEILLIR ma demande de contestation d'un préavis de destruction des paquets de tabac saisis par l'Agence du revenu du Québec.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Partie demanderesse

## DÉCLARATION SOUS SERMENT OU AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, \_\_\_\_\_ ,  
occupation : \_\_\_\_\_ ,  
résidant au (adresse et code postal) \_\_\_\_\_

déclare sous serment ce qui suit :

ou

affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis la partie demanderesse.
2. J'atteste que les faits mentionnés dans la demande sont vrais.

Et j'ai signé

\_\_\_\_\_  
Partie demanderesse

Assermenté devant moi

Affirmé solennellement devant moi

À \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Personne autorisée à recevoir le serment  
ou l'affirmation solennelle

### PRÉAVIS

Nom du poursuivant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

PRENEZ AVIS que la présente demande de contestation de destruction sera entendue au palais de justice

de \_\_\_\_\_ , salle \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_ , à \_\_\_\_\_ heures.

À \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Partie demanderesse

**Vous devez signifier votre demande au poursuivant au moins trois jours francs avant la date de sa présentation au juge.**

Reçu copie de la demande pour valoir signification et consentement de production

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

Pliez ici

N<sup>o</sup> de dossier :

**COUR DU QUÉBEC**

Chambre criminelle et  
pénale

District :

Localité :

Partie demanderesse

C.

Agence du revenu du Québec

Partie défenderesse

**DEMANDE DE CONTESTATION  
D'UN PRÉAVIS DE DESTRUCTION  
DES PAQUETS DE TABAC  
SAISIS PAR L'AGENCE DU  
REVENU DU QUÉBEC  
(art. 40.5.1 LAF)**

Partie demanderesse :

Adresse :

Téléphone : résidence  
bureau

Pliez ici

Pliez ici

Pliez ici